

BULLETIN D'INFORMATION

MAI 2020

MOT DE LA MAIRESSE

Chers.es macaziens.nes,

Nous sommes toujours en pleine période de pandémie et je veux vous remercier car notre communauté s'est rapidement conformée aux directives gouvernementales. Le premier ministre du Québec nous a annoncé un déconfinement graduel, mais il nous faudra être très vigilant car il n'y a toujours pas de vaccin ou de médicaments capables de nous soigner.

La grande majorité d'entre nous respectons les mesures de confinement et de distanciation sociale mais il y a des cas d'exception. Certaines personnes ont des comportements qui mettent notre communauté à risque et c'est terriblement frustrant; il ne faut surtout pas cesser de sensibiliser les gens.

La municipalité a réagi rapidement pour sécuriser sa population et ses employés.es; fermeture de l'hôtel de ville et réorganisation du travail administratif. L'ajout de patrouilles sur nos chemins ainsi que l'offre de soutien communautaire ont permis d'alléger le stress du confinement pour nos personnes de 70 ans et plus et celles plus vulnérables. Nous avons également réussi à produire un bulletin "Spécial covid19" le 1er avril. C'est grâce à nos employés.es que tout cela est possible.

Les élus.es assument leur rôle et continuent leurs rencontres par visioconférence et téléphone. Les dossiers doivent avancer et des décisions doivent être prises malgré tout.

De mon côté, je ne chôme pas; la majorité des rencontres prévues à mon agenda se font par visioconférence et s'ajoutent à cela les rencontres dédiées aux mesures spéciales dues au coronavirus. Il y a des journées où je fais face à mon écran et à mon téléphone de longues heures.

Bien que les statistiques démontrent que les sacrifices que nous faisons portent fruit dans notre MRC, l'inquiétude est palpable. Il ne faut surtout pas s'imaginer que nous serons totalement épargnés. Nous devons poursuivre nos efforts. Il faut pouvoir compter les uns sur les autres pour nous protéger le plus possible.

Je peux vous assurer que la municipalité suit de près la situation et sera prête à intervenir pour la suite de cette pandémie. Merci à mes collègues et à nos employés.es pour leurs efforts afin d'offrir entraide et soutien à notre communauté.

Il est vrai que le confinement et la distanciation sociale demandent des séances du conseil à huis-clos mais si vous avez des questions, vous nous les faites parvenir, nous en parlerons à la séance et nous vous répondrons par la suite.

Je termine en vous remerciant encore et encore de votre discipline à respecter les consignes. Un merci à tous les macaziens.nes qui travaillent pour les services essentiels ainsi qu'à Jean-François Plouffe et Caroline Fortin pour assurer l'ouverture du dépanneur à La Macaza. Un gros MERCI!

Il faut maintenir tous nos efforts et ça va bien aller!

Céline Beauregard
Mairesse



SOMMAIRE :

.Mot de la mairesse	1
.Faits saillants du conseil	2
.Écocentre et lavage d'embarcation	3
.Soutien communautaire - Aide et soutien alimentaire	4
.Comptoir alimentaire	5
.Horticulture	6
.Information générale	7
.Urbanisme	8 à 11
.RCER	12



Credit photo : Céline Maréchal

CONTACTEZ-NOUS:

Tél. : 819.275.2077

Fax : 819.275.3429

Courriel: info@munilamacaza.ca

URGENCE de voirie : 819.278.5074

Bureau municipal fermé

Bibliothèque fermée



Heures d'ouverture écocentre

**vendredi et samedi de 8h à 12h
et de 12h30 à 16h**

(fermé sur l'heure du dîner)

FAITS SAILLANTS DU CONSEIL

FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020 TENUE À L'HÔTEL DE VILLE

- Les membres du conseil ont résolu d'octroyer une bourse de 100\$ à un étudiant finissant de secondaire 5 résident à La Macaza.
- Les élus.es ont mandaté la RIDR pour une demande de subvention à Tricentris pour les services de la Patrouille verte à l'été 2020.
- Les élus.es ont approuvé une dépense en lien avec l'évaluation de l'ergonomie des postes de travail et ont octroyé le mandat à l'entreprise Vincent Ergonomie au coût de 1 332.50\$ plus les taxes applicables.
- Les membres du conseil ont accepté l'offre de l'entreprise Conception Paquette pour l'achat de stores pour la salle Alice-Rapatel-Dubuc au coût de 1 288.98\$ plus les taxes applicables.
- Une demande de marge de crédit à la Caisse Desjardins de la Rouge a été autorisée par le conseil pour répondre aux besoins ponctuels de disponibilités de crédits, le cas échéant.
- La soumission de Techsport au coût de 2 894\$ plus les taxes applicables a été acceptée par les élus.es pour l'achat d'une balançoire tandem pour le Parc Adolph-Ozell.
- Afin de s'arrimer avec la *Loi provinciale visant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, le conseil a adopté le règlement 2020-153 sur les chiens.

FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2020 TENUE À HUIS CLOS PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

- Considérant les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, les élus.es ont résolu que le taux d'intérêt et les pénalités sur les soldes impayés des taxes foncières municipales et des compensations pour services municipaux exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour soit de 0 % par an et que ce taux soit maintenu jusqu'au 30 juin 2020 date à laquelle le taux prévu au Règlement 2020-151 redeviendra en vigueur.
- En raison de la situation reliée au COVID-19, les membres du conseil ont autorisé le directeur général à embaucher de manière temporaire des employés retraités pour assurer le maintien des services essentiels advenant le cas où des employés tomberaient malades.

FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2020 TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE

- Les élus.es ont accepté la soumission de l'entreprise Informatique des Vallées pour l'achat d'un ordinateur de bureau pour le poste de secrétariat multiservice au coût de 630\$ incluant les taxes applicables.
- Les membres du conseil ont accepté la soumission de François Miljour pour l'achat d'une remorque à bascule au coût de 4 440\$ plus les taxes applicables.
- Le conseil a résolu d'embaucher madame Marlène Esner-Gendron comme inspectrice au service de l'urbanisme et de l'environnement pour un stage estival à l'été 2020.

Caroline Dupuis
Directrice générale adjointe

Ce document se veut un simple résumé des faits saillants des informations, délibérations et décisions du Conseil Municipal en assemblée publique de Conseil et est publié à titre informatif seulement et n'a, par conséquent, aucune valeur légale à cet égard. Toute personne désireuse de connaître la nature exacte des informations qui apparaissent au présent bulletin doit consulter le texte du procès-verbal dûment adopté par le Conseil Municipal, disponible, notamment sur le site internet de la Municipalité.



OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

L'écocentre ouvrira ses portes le **VENDREDI 8 MAI 2020**. Les heures d'ouvertures sont les **vendredi et samedi de 8h à 12h et de 12h30 à 16h** (fermé sur l'heure du dîner).

Ce service est réservé aux contribuables de La Macaza. Une preuve de résidence doit être présentée au préposé avant le déchargement des matériaux.

Important : durant la crise sanitaire reliée au coronavirus, les mesures de distanciation sociale et de désinfection seront appliquées à l'écocentre. **Un seul véhicule à la fois pourra être à l'intérieur de l'enceinte de l'écocentre.** Le préposé pourra aider au déchargement seulement si une distance de 2 mètres peut être observée.

Merci de votre patience et du respect des consignes pour la santé des employés!

OUVERTURE DE LA STATION DE LAVAGE D'EMBARCATION

C'est le **VENDREDI 15 MAI** que la station de lavage des embarcations sera officiellement ouverte.

**** Exceptionnellement, durant les jours de semaine du 4 mai au 13 mai, sur appel, la station de lavage sera ouverte aux citoyens.*

En raison de la pandémie de coronavirus, les mesures de distanciation sociale et de désinfection seront en vigueur à la station de lavage. Merci de les respecter pour la sécurité des préposés.

HEURES D'OUVERTURE DE LA STATION DE LAVAGE:

Lundi au jeudi : 8h à 16h sur appel au 819.425.4913 (prévoir 15 à 30 minutes de délai)

Vendredi : 8h à 20h Samedi : 8h à 18h Dimanche : 8h à 16h

COÛT :

TÉLÉPHONE DE LA STATION: 819.425.4913

Gratuit pour les contribuables et les résidents (sur présentation d'une preuve de résidence). Pour les personnes non contribuable, voir le plan de tarification à la station de lavage.

CERTIFICAT D'EXEMPTION DE LAVAGE:

Les résidents riverains, dont l'embarcation a été hivernisée sur leur terrain et que leur embarcation demeure sur le même plan d'eau, peuvent se prévaloir d'un certificat d'exemption de lavage. Les citoyens concernés doivent remplir un formulaire disponible sur le site Web de la Municipalité et dans lequel ils attestent formellement de la situation de leur embarcation. Vous devez l'imprimer, le signer et le retourner par courriel à info@munilamacaza.ca.

CLÉ POUR BARRIÈRES DES DESCENTES PUBLIQUES DU LAC CHAUD ET DU LAC MACAZA:

Un dépôt de cent dollars (100\$) est obligatoire (contribuable, résident et non contribuable) par carte de crédit. La clé doit être retournée à la station de lavage maximum 48 heures après le prêt. Passé ce délai, le dépôt est encaissé par la Municipalité et les contrevenants sont aussi passibles d'une amende minimale de 300\$.

Soutien communautaire

Durant la période de confinement, et en mesures exceptionnelles, la Municipalité de La Macaza a mis en place du soutien communautaire pour ses citoyens. Des services de livraison de biens essentiels ou de transport pour raisons humanitaires peuvent être offerts. **Chaque demande est évaluée au cas par cas.** Les critères sont en lien avec les priorités de la Municipalité et sont par ordre d'importance:

- 1- Assurer la sécurité de ses employés.es
- 2- Assurer les services essentiels sous sa responsabilité, notamment l'entretien et le maintien en bon état de ses infrastructures
- 3- Offrir du soutien communautaire

Pour faire une demande et voir si le soutien peut être accordé, contacter la Municipalité au 819.275.2077

OFFRE DE REPAS CUISINÉS PAR LA CUISINE COLLECTIVE



Les membres de la cuisine collective évalue la possibilité de préparer des repas et ceux-ci seront en vente pour les citoyens de La Macaza. La distribution de ces repas se fera en collaboration avec la Municipalité qui effectuera la livraison. Si ce service vous intéresse, contactez Mélissa Barkley au 514.928.5038 OU visitez la page Facebook :

<https://www.facebook.com/CuisinecollectiveLaMacaza/>



Action
Bénévole de la
Rouge

POPOTE ROULANTE

La Popote roulante c'est la livraison à domicile d'un

repas chaud et équilibré par une équipe de bénévoles attentionnés. Les repas sont livrés pour le dîner les mardis et jeudis et sont composés d'une soupe, d'un plat principal et d'un dessert.

Ce service est offert par l'ACTION BÉNÉVOLE DE LA ROUGE aux personnes en perte d'autonomie de plus de 50 ans ou qui ont un besoin occasionnel parce que leur autonomie est affectée (exemple: personne qui a 25 ans et qui a subi une opération et temporairement ne peut pas se faire à manger).

Pour de l'information et connaître les critères pour y avoir accès, contactez l'Action bénévole de la Rouge au 819.275.1241. En raison de la pandémie de coronavirus, veuillez laisser un message et un employé vous rappellera.



MERCI AUX PROPRIÉTAIRES DU DÉPANNEUR RESTO-BAR DE LA MACAZA DE DEMEURER OUVERT EN CES TEMPS DIFFICILES!

Heures du dépanneur : 10h à 17h (dimanche fermé)

Heures de la cuisine : 11h à 16h30 (Pizza, frites, poutine)

***Pas de chambre à louer pendant le covid-19



Possibilité de livraison
des paniers pour les
citoyens de
La Macaza

Pour savoir si vous êtes
admissibles au panier:

Tél : 1-844-623-6604

Courriel : mannedujour@gmail.com

C'est quoi un COMPTOIR ALIMENTAIRE



C'EST QUOI



Organisme sans but lucratif qui distribue des aliments et des produits essentiels aux gens qui en ont besoin.

Centre communautaire de Ferme-Neuve 819-587-4189
Vallée de la Lièvre Nord :

Manne du jour 819-623-6604 / 1-844-623-6604
Toutes les autres municipalités

POUR QUI



- ✓ Difficulté financière
- ✓ Perte d'emploi
- ✓ Attente de chèque
- ✓ Maladie
- ✓ Autre situation problématique



CRITÈRES



- ✗ Revenu annuel inférieur au seuil de pauvreté (*preuves de revenus*)
- ✗ Ajustement selon la situation personnelle (*preuves de dépenses*)
- ✗ Rencontre afin d'évaluer les besoins et ajuster les services offerts.



CONTENU DU PANIER



- Épicerie contenant tous les groupes alimentaires
- Occasionnellement produit d'hygiène et nourriture pour animaux
- Valeur moyenne de 90\$ à 150\$
- Contenu adapté à la situation familiale
- Coût pour le transport des denrées et sa préparation : 5\$

Lors de situations exceptionnelles,

les comptoirs d'aide alimentaire peuvent vous préparer un dépannage alimentaire. Il faut contacter le comptoir de votre territoire. C'est un service occasionnel. Si vous en avez besoin plus d'une fois, vous pouvez vous inscrire à la distribution régulière.

DÉPANNAGE D'URGENCE





L'HORTICULTURE EST DE RETOUR!

Bonjour, je suis de retour et très heureux de me retrouver parmi vous!

Encore cette année, et malgré la situation liée à la pandémie, j'organise des activités qui respecteront toutes les mesures et consignes édictées par le gouvernement pour assurer la sécurité de tous. J'espère apporter du bonheur printanier dans notre communauté en créant des platebandes et des aménagements floraux pleins de beautés! Voici les activités du mois de mai :

OUVERTURE DES JARDINS COMMUNAUTAIRES

Il y a 8 parcelles disponibles dans notre jardin communautaire. À cause de la pandémie du coronavirus, plusieurs mesures et consignes pour les participants aux jardins communautaires sont mises en place. Outils pour chacun, horaire spécifique, sac individuel, etc. Aussi, les méthodes de paiement pour réserver une parcelle, sont soit par carte de crédit en appelant au bureau municipal ou par l'envoi d'un chèque par la poste. Pour connaître toutes les mesures ou pour réserver un espace, appelez-moi. Une page Facebook pour les participants du jardin communautaire existe aussi.

DISTRIBUTION D'ARBRES ET D'ARBUSTES

Mai est le mois de l'arbre et la municipalité est fière d'offrir encore cette année une distribution d'arbustes pour les bandes riveraines GRATUITEMENT à ses citoyens. En plus, grâce au Club 4H, ce sont des arbres de différentes espèces qui seront offerts aussi GRATUITEMENT. Cette distribution aura lieu le **16 mai dès 7h30** au garage municipal. Les mesures de distanciation sociale seront aussi appliquées, entre autres, un véhicule à la fois lors de la distribution.

DISTRIBUTION DE COMPOST

C'est le **23 mai prochain dès 7h30** que les citoyens de La Macaza pourront se procurer GRATUITEMENT du compost au garage municipal de La Macaza. Cette distribution se fait grâce à une collaboration avec la RIDR. Premier arrivé, premier servi! La quantité maximale de compost que vous pouvez recevoir correspond à ½ godet d'un chargeur sur roues. Les mesures de distanciation sociale seront aussi appliquées.

DONS DE CONTENANTS

Pour vos semis et démarrage de jardin, grâce à la récupération faite depuis chaque année, nous pouvons offrir des contenants en plastiques tels que cabarets multicellules, caissettes, petits pots, etc. Appelez-moi si vous voulez connaître ce que nous avons de disponibles!

Riel Demers, horticulteur, téléphone : 819.275.2077 poste 36 ou par courriel horticulture@munilamacaza.ca

ACTIVITÉS DE LOISIRS

En raison de la pandémie du coronavirus, toutes les activités de loisirs sont **suspendues jusqu'à nouvel ordre**. Le Parc Adolph-Ozell ainsi que le skateparc sont fermés. Le sentier multifonction est fermé lui en raison des sols trop malléables durant le printemps. Le sentier en étant à sa première année, les fondations ne sont pas encore stabilisées.

INTERDICTION PAR LA SOPFEU DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT EN FORÊT OU À PROXIMITÉ

Depuis le 23 avril, une interdiction de faire des feux à ciel ouvert est en vigueur sur tout le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle. L'interdiction vise à préserver la capacité opérationnelle de la SOPFEU et celle des services de sécurité incendie municipaux durant la pandémie, et ce, en limitant les risques de propagation du virus lorsque les pompiers répondent à des alertes.

Les seuls feux à ciel ouvert permis par la SOPFEU sont ceux dans une installation fermée (baril, poêle, etc.) avec un pare-étincelles qui a des ouvertures de moins d'un centimètre. Aucun feu directement au sol.

Cette mesure a pour but de limiter les risques d'incendie de forêt. Rappelons qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1), quiconque contrevient à une ordonnance d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité de celle-ci ou de toute autre mesure rendue par le ministre est passible, outre le paiement des frais, d'une amende.

Pour en savoir plus, contacter la SOPFEU au 418.871.3341 ou visitez son site Web www.sopfeu.qc.ca



Les interdictions émises par la SOPFEU prédominent sur la réglementation municipale.

Nomination de membres au comité consultatif en urbanisme (CCU)

Lors de la séance du conseil du 13 avril dernier, les mandats des citoyens au CCU étant échus, les élus.es ont nommé trois membres au CCU. Félicitations à messieurs Michel Lambert et Mario Benjamin et à madame Rita Gordon pour leurs nominations. Ils viennent se joindre aux deux élus membres du CCU soit messieurs Pierre Rubaschkin et Raphaël Ciccariello. Merci à tous les citoyens ayant manifesté un intérêt pour participer au CCU.

Pendant la durée de leur mandat d'une durée de 2 ans, les membres du CCU auront pour rôle d'étudier et d'émettre des recommandations au conseil municipal sur les enjeux liés à l'urbanisme, à l'environnement et au patrimoine dans la municipalité. Ils devront notamment émettre des recommandations sur les demandes de dérogations mineures et sur les changements réglementaires.

SUSPENSION TEMPORAIRE DES TRAVAUX DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

En raison de la pandémie de coronavirus, les travaux de déploiement d'internet haute vitesse dans la MRC d'Antoine-Labelle ont été suspendus. Les mesures de confinement demandées par le gouvernement du Québec causent problème pour les équipes qui installent la fibre optique puisque celles-ci ne peuvent être hébergées localement en raison de la crise sanitaire. La Macaza demeure une des premières municipalité à être desservie par le projet *Brancher Antoine-Labelle*. Dès que les travaux recommenceront, nous diffuserons l'information sur nos plateformes de communication. Pour obtenir de l'information au sujet des services offerts par CTAL, veuillez appeler au 819.623.2825.

BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2019

Au courant de l'année 2019, les macaziens ont produit un total de 710 tonnes de matières résiduelles, répartie telle qu'illustrée par la figure 1 :

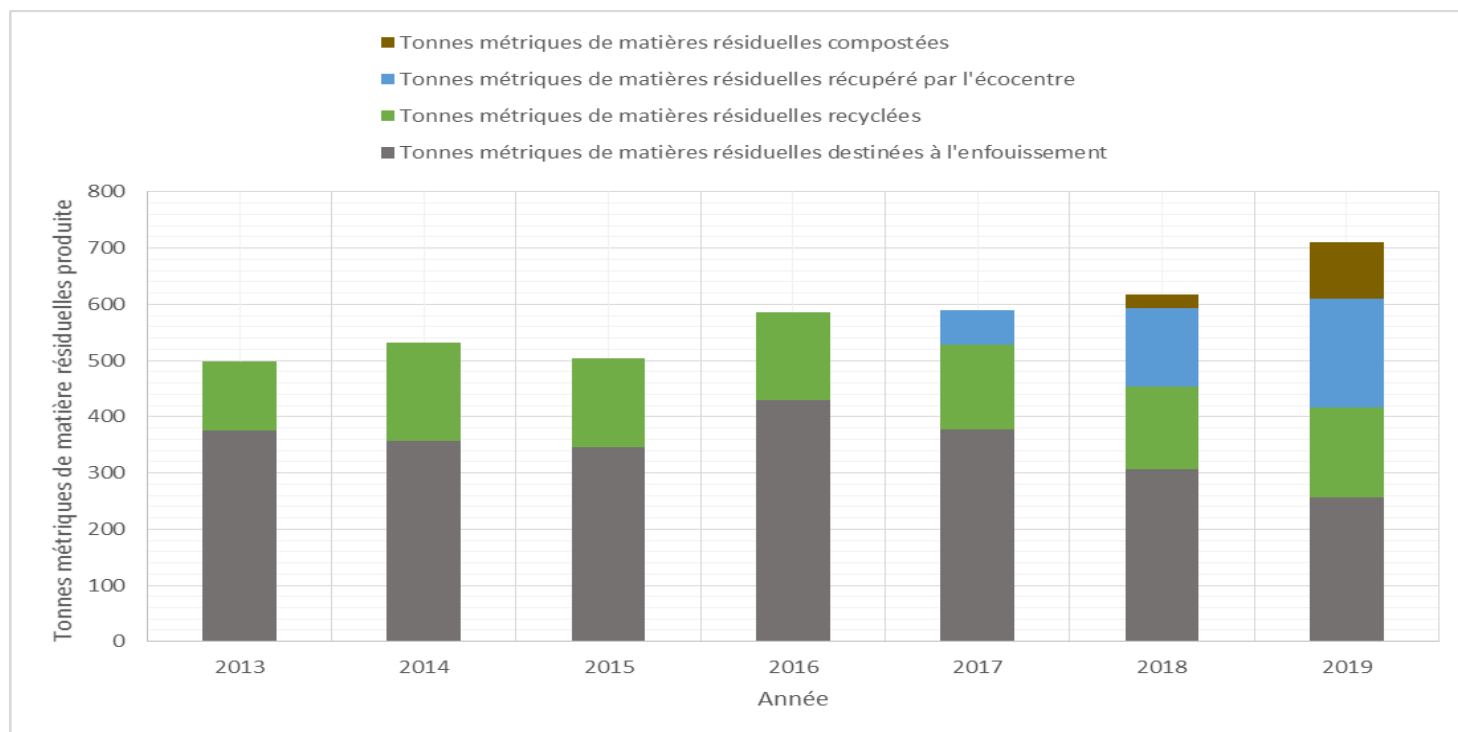


Figure 1 : Évolutions de la quantité de matières résiduelles produite sur le territoire de la municipalité de La Macaza et de la proportion recyclé, composté et acheminé au site d'enfouissement, entre l'année 2013 et 2019 (Données provenant de la RIDR).

Ce sont donc 454 tonnes de matières résiduelles qui ont été recyclées, compostées ou valorisées au courant de l'année 2019, ce qui équivaut à 64% du total des matières résiduelles produites par les macaziens!

C'est 1457 visites qui ont été enregistrées à l'écocentre au courant de l'année 2019, situé sur le chemin Roger-Hébert. Ces visites ont permis aux citoyens de déposer des matériaux recyclables, réutilisables ou des résidus domestiques dangereux (RDD). Voici un bilan de la quantité de matériaux valorisés par l'écocentre et envoyés à la régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), ou par traitement hors site, au courant de l'année 2019.

Matières	Tonnage (t. m.)			Total valorisé	193,952 t. m.
Bois	53,920	Matelas	4,580	Total généré (écocentre)	244,294 t. m.
Métal	31,580	Plastique	7,570	Taux de valorisation de l'écocentre	79,39 %
Bardeau d'asphalte	28,890	Polystyrène	0,991		
Ciment	41,660	RDD	6,043		
Gypse	9,240	Mixtes (enfouissement)	5,818		
Pneus	3,660				

BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2019 (SUITE)

C'est donc près de 194 tonnes métriques de matériaux qui ont ainsi pu être valorisées via l'écocentre plutôt que d'être envoyé à l'enfouissement! Un succès qui est dû à l'excellent travail de tri des préposés de l'écocentre ainsi qu'à la participation citoyenne exemplaire.

Avec l'écocentre ouvert depuis août 2017 et la collecte du bac brun depuis septembre 2018 ainsi qu'avec l'effort collectif fourni, La Macaza prend les devants dans la protection de l'environnement et se dirige vers l'objectif zéro déchet!

Prenez note qu'en 2020 l'écocentre sera ouvert le 8 mai.

Il est aussi possible, en toute saison, d'aller porter vos déchets à l'écocentre de la RIDR situé au 688, chemin du Parc-Industriel à Rivière-Rouge.

Timothé Breton

Coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement de La Macaza

Téléphone: 819.275.2077 poste

Courriel: urba1@munilamacaza.ca

ABRIS TEMPO



N'OUBLIEZ PAS DE DÉMONTER ET RETIRER VOTRE ABRI TEMPO D'ICI LE 18 MAI!

La saison des abris temporaires est bientôt terminée. Vous devez retirer votre abri temporaire pour la Fête des Patriotes, soit le **18 mai 2020**.

Pour plus d'information concernant cette obligation et les exemptions pouvant s'appliquer, veuillez consulter l'article 8.9.4 du Règlement 219 relatif au zonage (à la page 62 et 63 de celui-ci).

Nous vous rappelons que toute la réglementation d'urbanisme est disponible sur le site Web de la Municipalité à <https://www.munilamacaza.ca/reglementation-urbanisme>

RÈGLEMENTS SUR LES CHIENS

Le 3 mars 2020 entre en application le **règlement provincial** concernant les chiens dangereux, soit le « *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ».

La Municipalité est responsable de l'application de ce nouveau règlement. Celui-ci entre donc en application de manière parallèle à la réglementation municipale déjà en vigueur. Autrement dit, nous avons **deux règlements sur les chiens**. Le provincial porte majoritairement sur les chiens dangereux alors que le règlement municipal porte davantage sur les chiens errants.

Le règlement provincial est disponible en ligne sur legisquebec:

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=70442.pdf>

Le règlement municipal est disponible en ligne sur notre site Web :

<https://www.munilamacaza.ca/reglements-municipaux>

Pour enregistrer votre chien et obtenir la licence obligatoire, veuillez remplir le formulaire et nous l'acheminer avec un paiement de 20\$ par chien. Le formulaire est disponible en ligne sur notre site Web sous l'onglet demande de permis :

<https://www.munilamacaza.ca/demande-de-permis>



Le règlement municipal sur les chiens 2020-153 édicte notamment :

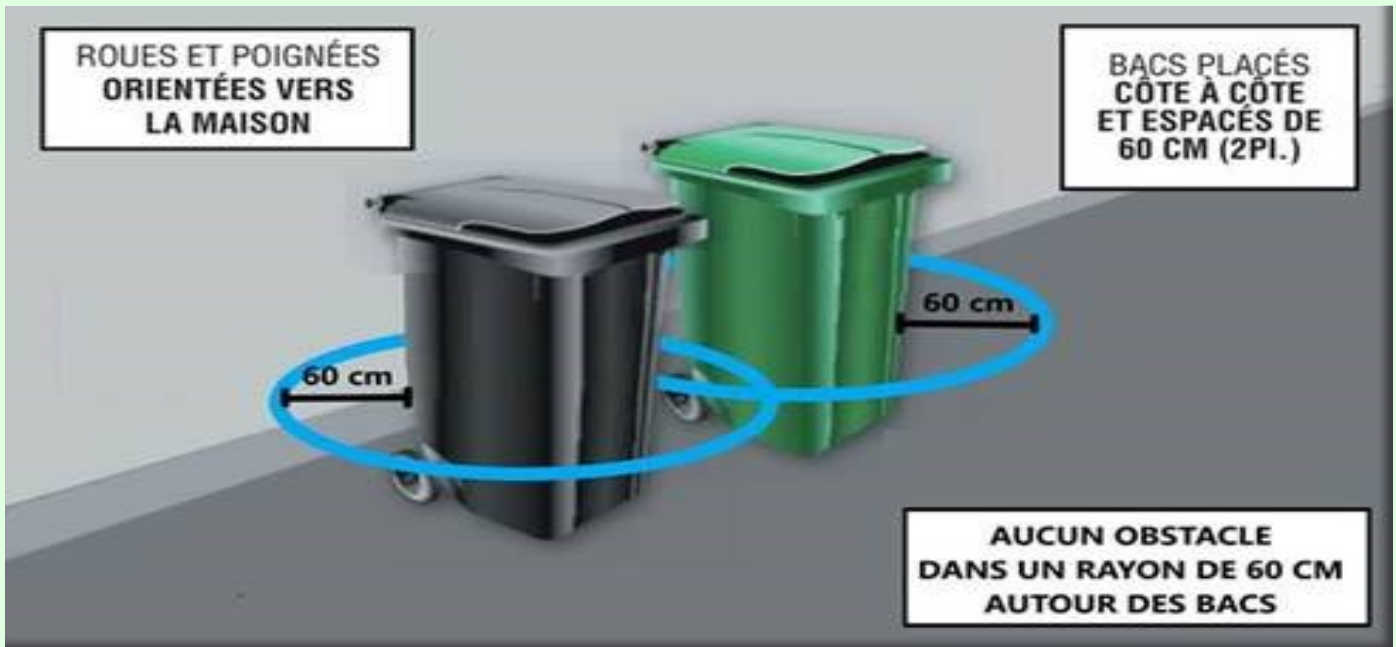
- ⇒ qu'il est interdit de garder plus de deux chiens par propriété;
- ⇒ que les chiens doivent être maintenus par un dispositif sur le terrain du gardien ou lorsqu'en dehors du terrain, être maintenu en laisse avec la surveillance de quelqu'un pouvant maîtriser le chien;
- ⇒ que la licence obligatoire coûte 20\$ et est valide tant que le propriétaire a la garde du chien;
- ⇒ que la demande de licence doit contenir tous les renseignements demandés sur le formulaire prévu à cet effet et qu'une photo du chien doit y être annexée;
- ⇒ qu'un propriétaire de chien qui aboie ou hurle de manière à troubler la paix de toute personne est passible d'une amende de 250\$ à 750\$;
- ⇒ qu'un propriétaire de chien qui erre est passible d'une amende de 250\$ à 750\$.

Le règlement provincial édicte notamment :

- ⇒ que tous les chiens doivent être enregistrés auprès de la municipalité de l'adresse principale du propriétaire et que les municipalités doivent tenir un registre des chiens;
- ⇒ que les vétérinaires ou médecins recevant un animal ou une personne ayant été blessé par un chien doivent en aviser la municipalité;
- ⇒ que la municipalité a le pouvoir de déclarer un chien potentiellement dangereux (diverses restrictions s'appliquent alors : tels qu'une muselière, une micropuce, un vaccin contre la rage, ne pas être gardé en présence d'enfant, etc.)
- ⇒ que la municipalité a le devoir de faire euthanasier un chien ayant causé une blessure grave à une personne;
- ⇒ que la municipalité a le pouvoir lorsque les circonstances le justifient de faire euthanasier un chien ou d'empêcher quelqu'un de posséder un chien;
- ⇒ que les chiens, sur lieu public, doivent être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre et qu'un chien de 20kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais;
- ⇒ qu'un propriétaire n'ayant pas enregistré l'un de ses chiens s'expose à une amende de 250\$ à 750\$.



La RCER demande aux citoyens de bien positionner leurs bacs. Si les bacs ne sont pas **espacés d'au moins 2 pieds**, ceci a un impact sur toutes les collectes en rallongeant la durée de celles-ci et donc sur la qualité du service.



VOTRE MUNICIPALITÉ VOUS INFORME!

La Municipalité diffuse de l'information régulièrement au sujet de la pandémie de coronavirus sur ses plateformes de communication:

- 1- Inscrivez vous à l'infolettre en envoyant votre adresse courriel à info@munilamacaza.ca
- 2- Abonnez vous à la **page Facebook** de la Municipalité
- 3- Visitez le site Web à www.munilamacaza.ca
- 4- Inscrivez-vous au **module d'alerte en situation d'urgence** soit en nous envoyant un courriel à info@munilamacaza.ca ou en appelant à la Municipalité au 819.275.2077

